

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2011

N° 318

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2011038

Signataire : ABW/MD/PC/LT

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2011.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2011,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre

DELIBERE :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 novembre 2011.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 23/12/2011

Publié le : 22/12/2011

Certifié exécutoire le : 23/12/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Compte Rendu du Conseil Municipal du 15/12/2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2011, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, GARNIER, Mme THEURRIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, M. MINIMBU, Adjoints au Maire,

Mme SANDT, MM. ROS, MALEME, Mme KOUAME, M. OGE, Mme HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, KARMAN, Mme DERKAOUI, M. DEL MONTE, Mme KARMAN-SUCH, MM. RUER, KAMALA, MENIA, Mmes LENOURY, AHMED, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
Mme DIAKITE	Mme HAMMACHE	Mme MADI	Mme KHELAF
Mme RATZEL-TOGO	M. MAIZA	M. KETFI,	M. LOGRE
Mme LOURENCO	M. MONINO	Mme LATOUR	M. RUER
M. VINCENT	M. AIT BOUALI	Mme GRARE	Mme DERKAOUI

Absents : M. GUERRIEN, Mmes M'DAHOMA MOHAMED, CHIBAH, ZAHIR, M. AUGY, Mme DESCAMPS, M. PAUPERT,

M. MINUMBU ayant quitté la séance est représenté par M. GARNIER à la question 329

M. MALEME ayant quitté la séance est représenté par M. HEDJEM à la question 332

Mme YONNET ayant quitté la séance est représentée par le Maire à la question n°349

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

QUESTION N° 318 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2011.

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 novembre 2011.

QUESTION N° 319 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Détermination des acomptes sur subventions aux associations et établissements publics dans l'attente du vote du budget primitif 2012.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre

AUTORISE le Maire à procéder au versement, dans l'attente du vote du budget primitif 2012, des acomptes sur les subventions 2012 aux associations et établissements publics suivants :

ORGANISME	SERVICE	ARTICLE	FONCTION	CODE ACTION	Montant de l'acompte
Agence immobilière à vocation sociale	500	6574	523	AIVS	28 000,00 €
Association pour l'éducation thérapeutique et la réadaptation des enfants infirmes moteurs cérébraux (ApetreimC)	903	6574	64	APETREIM	40 000,00 €
Association sportive de la jeunesse d'Aubervilliers	401	6574	40	ASJA	50 000,00 €
Aubervacances-loisirs	400	6574	421	AUBERVAC	590 000,00 €
Aubervilliers Avenir Basket Ball	401	6574	40	AABB	50 000,00 €
Bourse du travail	306	6574	025	BOURSE	23 000,00 €
Boxing Beats	401	6574	40	BOXINGB	10 000,00 €
Caisse des écoles d'Aubervilliers	400	657361	423	CAISECOL	212 000,00 €
Carrefour pour l'information et la communication à Aubervilliers	801	6574	023	CICA	180 000,00 €
Centre communal d'action sociale	500	657362	520	CCAS	410 000,00 €
Centre d'arts plastiques Camille Claudel	705	6574	312	CAPA	50 000,00 €
Cinéma le Studio	705	6574	314	LESTUDIO	76 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers Athlétisme	401	6574	40	CMAATHLE	5 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers Cyclisme	401	6574	40	CMACYCLE	50 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers Escrime	401	6574	40	CMAESCRI	25 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers Handball	401	6574	40	CMAHAND	50 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers Judo Ju Ji Tsu	401	6574	40	CMAJUDO	15 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers Natation	401	6574	40	CMANAT	12 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers Tennis	401	6574	40	CMTENNIS	15 000,00 €
Comité des œuvres sociales des personnels de la Ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers	602	6574	020	COS	175 000,00 €
Conservatoire à rayonnement régional 93	705	6554	311	CNR	650 000,00 €
Festival des villes des musiques du monde	705	6574	33	VMDM	73 000,00 €
Football club municipal d'Aubervilliers	401	6574	40	FCMA	150 000,00 €
Indan's Cité	401	6574	40	INDANSCI	15 000,00 €

Les laboratoires d'Aubervilliers	705	6574	33	LABOAUBE	25 000,00 €
Les Seniors d'Aubervilliers	400	6574	61	OFFRETRA	50 000,00 €
Office municipal de la jeunesse d'Aubervilliers	400	6574	422	OMJA	530 000,00 €
Régie de quartier Maladrerie	500	6574	524	REGIEMAL	30 000,00 €
Théâtre de la Commune	705	6574	313	THEACOMM	205 000,00 €
Zingaro	705	6574	313	ZINGARO	23 000,00 €

QUESTION N° 320 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2012

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus

AUTORISE le Maire, dans l'attente et jusqu'au vote du budget primitif 2012 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

Dépenses hors opérations d'équipement

Chapitre	Libellé chapitre	Montant autorisé
20	Immobilisations incorporelles	120 000 €
21	Immobilisations corporelles	100 000 €
23	Immobilisations en cours	100 000 €
27	Autres Immobilisations financières	600 000 €
4541099	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	200 000 €

Dépenses relatives aux opérations d'équipement

N° opération	Libellé opération	Montant autorisé
050	Travaux d'entretien des bâtiments	237 500 €
060	Sécurisation des bâtiments	112 000 €
062	Programme accessibilité handicapés	25 000 €
063	METP Centre nautique	80 000 €
070	Parc informatique	102 000 €
071	Parc de véhicules	50 000 €
072	Mobilier et matériel de bureau des services	25 000 €
073	Matériel technique et outillage	75 000 €
074	Matériel et mobilier scolaires	25 000 €
075	Matériel du Centre municipal de Santé	10 000 €
081	Portage foncier	2 532 000 €
083	Etudes	22 500 €
084	Travaux de démolition	25 000 €
102	Conservatoire à rayonnement régional	3 120 000 €
104	Groupe scolaire Henri Barbusse	30 000 €
105	Gymnase Gabriel Péri	40 000 €
106	Clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus	150 000 €
107	Club House Paul Bert	25 000 €
108	Crèche République	500 000 €
109	Maison de l'autonomie	40 000 €
110	Multi accueil Maladrerie	30 000 €
112	Maison des solidarités	10 000 €
114	PNRQAD	100 000 €
120	Centre social du Landy	20 000 €

QUESTION N° 321 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe "Immeubles communaux" de l'OPH

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus

RAPPORTE la décision de prendre en charge le déficit de gestion 2009 du budget annexe des immeubles communaux géré par l'OPH d'Aubervilliers à hauteur de 26 842,30 €, adoptée par délibération n° 274 du 25 novembre 2010

PREND ACTE que le déficit cumulé de gestion à la fin de l'exercice 2009 était de 3 588,95 €

PREND ACTE que le déficit de gestion au titre du seul exercice 2010 est de 17 722,48 €.

PREND ACTE que le déficit cumulé à la fin de l'exercice 2010 est de 21 311,43 €.

APPROUVE le compte de gestion 2010 du budget annexe des « immeubles communaux » géré par l'OPH.

DIT que la commune d'Aubervilliers doit verser 21 311,43 € à l'OPH d'Aubervilliers en règlement du déficit de gestion cumulé fin 2010.

QUESTION N° 322 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe "Parkings Ville" de l'OPH

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus

DEMANDE à l'Office public de l'habitat d'Aubervilliers le reversement de l'excédent cumulé, hors exercice 2009, de 142 281,26 €.

QUESTION N° 323 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Budget annexe SSIDPAAH - Décision modificative n° 1 (exercice 2011)

A l'unanimité.

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget annexe du SSIDPAAH, pour l'exercice 2011, telle que présentée dans le tableau annexé à la présente délibération et pour les montants suivants :

Dépenses d'exploitation 2011	24 677,00 €
Reprise du déficit d'exploitation 2010 (activité adultes handicapés)	525,68 €
Dépenses d'exploitation cumulées	25 202,68 €

Recettes d'exploitation 2011	24 677,00 €
Reprise de l'excédent 2010 (activité personnes âgées)	10 731,00 €
Recettes d'exploitation cumulées	35 408,00 €

Excédents affectés à l'investissement	38 212,93 €
Recettes d'investissement	38 212,93 €

QUESTION N° 324 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Aide à la pérennisation d'un emploi par l'association "Une oasis dans le ville - Autour de Vous".

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) à l'association « Une oasis dans la ville - Autour de vous » pour soutenir son implication dans la ville à travers l'embauche d'un salarié, à l'aide d'un contrat unique d'insertion (CUI), sur une base de 26 heures hebdomadaires.

QUESTION N° 325 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Signature d'une convention entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association des Avocats et Juristes Franco Berbères partenaire assurant des permanences juridiques spécialisées en droit du travail à la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers.

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville et l'Association des Avocats et Juristes Franco Berbères pour des permanences juridiques spécialisées en droit du travail au sein de la Maison de Justice et du Droit.

La dépense de 4 000 euros (inscrite au budget municipal)

QUESTION N° 326 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Convention annuelle entre la commune d'Aubervilliers et l'association Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers "CICA"**

A l'unanimité.

APPROUVE les termes de la convention annuelle avec l'Association « Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers ».**AUTORISE** le maire à signer la convention pour l'année 2012.**QUESTION N° 327 - RAPPORTEUR Edgard MINIMBU****OBJET : Revalorisation du tarif des concessions du Cimetière Communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire pour l'année 2012**

A l'unanimité.

ADOpte les tarifs du Cimetière Communal, comme suit :

CONCESSIONS COMMUNALES			
DUREE	TARIFS 2011 (arrondis)	TAUX à hauteur de l'inflation + 2,5 %	TARIFS 2012 (arrondis)
10 ans	94,00 €	2,00 €	96,00 €
30 ans	296,00 €	7,00 €	303,00 €
50 ans 2 mètres	907,00 €	23,00 €	930,00 €
50 ans 3 mètres	987,00 €	25,00 €	1 012,00 €
COLOMBARIUM			
10 ans	267,00 €	7,00 €	274,00 €
15 ans	401,00 €	10,00 €	411,00 €
CAVEAU PROVISOIRE			
Tarif à la journée	5,00 €	0,00 €	5,00 €

APPLIQUE les présents tarifs au 1^{er} janvier 2012.

QUESTION N° 328 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Avis du conseil municipal sur le transfert, au profit de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune (CAPC), de la compétence "organisation et gestion des services publics de production et distribution de chaud dont la procédure de création a débuté avant janvier 2012"

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen «tous ensembles pour Aubervilliers» et Mme AHMED du groupe "gauche indépendante et citoyenne" ayant voté contre

S'OPPOSE à la demande de transfert de la compétence relative à « l'organisation et gestion des services publics de production et distribution de chaud dont la procédure de création a débuté avant janvier 2012 », telle que cette demande adressée au Préfet du Département de la SEINE – SAINT-DENIS ressort de la délibération du Conseil de la CAPC n°CC-11/250 du 18 octobre 2011

QUESTION N° 329 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Participation de la ville d'Aubervilliers au capital social de la Société Coopérative d'intérêt collectif d'HLM Les Habitations Populaires

A l'unanimité.

APPROUVE l'entrée de la Ville d'Aubervilliers dans le capital de la Société Coopérative d'intérêt collectif d'HLM « Les Habitations populaires » à hauteur de 22 520€

AUTORISE le Maire à émettre et à signer le bulletin de souscription.

DESIGNE comme représentant au sein du conseil d'administration de la Société Coopérative d'intérêt collectif d'HLM « Les Habitations populaires », Monsieur Ugo LANTERNIER, Adjoint au Maire.

QUESTION N° 330 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Acquisition et valorisation du site de la Documentation Française.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «gauche indépendante et citoyenne» s'étant abstenus

APPROUVE les caractéristiques générales du projet urbain, social et culturel en vue duquel l'acquisition du site dit de la « documentation française », situé 124 rue Henri BARBUSSE à AUBERVILLIERS a été effectué par la décision visée ci-dessus, tel que ces caractéristiques sont rappelées en annexe de la présente délibération.

QUESTION N° 331 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : Recrutement d'un chirurgien dentiste - orthodontiste au Centre Municipal de Santé à compter du 1er janvier 2012 pour 3 ans

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter pour 3 ans un chirurgien dentiste-orthodontiste à compter du 1er janvier 2012 dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération de ce chirurgien dentiste sera calculée sur la base de 77.54^e par vacation de 2 heures

QUESTION N° 332 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : recrutement d'un médecin du sport au centre municipal de santé à compter du 1er janvier 2012 pour une durée de 3 ans

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter pour 3 ans un médecin du sport à compter du 1^{er} janvier 2012 dans les conditions fixées par l'article 3 alinéas 4 de la loi du 26 janvier 1984 précités,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des médecins.

QUESTION N° 333 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : recrutement d'un médecin généraliste au Centre Municipal de Santé à compter du 1er janvier 2012 pour 3 ans.

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter pour 3 ans un médecin généraliste enseignant chercheur à compter du 1er janvier 2012 dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

AUTORISE : Monsieur le maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération de ce médecin généraliste sera calculée sur la base de 77.54€ par vacation de 2 heures.

QUESTION N° 334 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : recrutement d'un médecin généraliste au Centre Municipal de Santé à compter du 1er janvier 2012 pour une durée de 3 ans

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter pour 3 ans un médecin généraliste à compter du 1^{er} janvier 2012 dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

AUTORISE : Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération de ce médecin généraliste sera calculée sur la base de 77.54 € par vacation de 2 heures.

QUESTION N° 335 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : renouvellement du contrat de M. MAUREL, médecin généraliste à compter du 1er janvier 2012 pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un médecin spécialiste en psychiatrie et addictologie, à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 3 ans.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement.

DIT : que la rémunération de ce médecin non titulaire sera calculée sur la base de 77.54 € (vacation de 2 heures)

QUESTION N° 336 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : recrutement des agents pour le recensement 2012 et fixation de leur indemnité

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à recruter 14 agents titulaires, 2 suppléants, 3 agents contrôleurs, 1 interprète pour effectuer les opérations de collecte de recensement rénové de la population du 4 janvier au 4 mars 2012.

APPROUVE : le versement aux agents recenseurs d'une rémunération brute dans les conditions suivantes :

- Bulletin individuel collecté dans les logements : 1.84 €
- Feuille de logement collectée dans la commune : 1.30 €
- Dossier d'adresse collective collecté dans la commune : 1.08 €
- Fiche de logement non enquêté ou d'adresse non enquêtée : 1.62 €
- Relevé des adresses et carnet de tournée : 45.45 €

Cette rémunération sera fixée au prorata du nombre d'imprimés récupérés par chaque agent.

Une compensation pour difficulté de terrain pourra être allouée. Le total de la compensation en brut, tout agent confondu est fixé à 2 300 €.

APPROUVE : le recours à un interprète en chinois sur une base horaire brute de 12 € et une prime forfaitaire brute de 1136 € pour chacun des contrôleurs de recensement ayant satisfait à leurs obligations d'encadrement.

QUESTION N° 337 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : renouvellement du contrat d'un chirurgien dentiste au Centre Municipal de Santé à compter du 1er janvier 2012 pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984, précitée pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de chirurgien dentiste au Centre Municipal de Santé.

DIT : que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 64.62 € (vacation de 2 heures)

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le contrat

QUESTION N° 338 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: projet de convention de participation en matière de protection sociale complémentaire avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région de France

A l'unanimité.

DIT que la Ville d'Aubervilliers s'associe à la mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne, en vue de la conclusion d'un contrat de protection sociale complémentaire des agents (santé et prévoyance) à l'adhésion facultative couvrant les garanties des agents de la collectivité

Le contrat portera sur la :

- protection santé complémentaire
- prévoyance contre les accidents de la vie

QUESTION N° 339 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Signature de la convention triennale 2012/2014 entre la ville d'Aubervilliers et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention triennale 2012/2014 avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubervilliers, qui prendra effet au 1^{er} Janvier 2012.

QUESTION N° 340 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'année 2011 : reconduction du projet de santé "Coordination Ateliers Santé Ville".

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 16.200 Euros pour la poursuite du projet Coordination des Ateliers Santé Ville en 2011.

APPROUVE la convention établie à cet effet.

AUTORISE le maire à la signer.

QUESTION N° 341 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché relatif aux fournitures de bureau, enveloppes, agendas et calendriers pour la ville - Années 2011 à 2013. Avenant de transfert n°1 au lot n°2 : enveloppes vierges et imprimées. Approbation de l'avenant de transfert et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant transférant le lot n°2 : enveloppes vierges et imprimées du marché relatif aux fournitures de bureau, enveloppes, agendas et calendriers pour la ville, de la société GPV Navarre Diffusion à la société GPV France.

Cet avenant s'appliquera pour la période restant à courir du marché. Ainsi, il prendra fin le 31 décembre 2013 au plus tard.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant de transfert.

QUESTION N° 342 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 entre la Ville d'Aubervilliers et le cinéma Le Studio.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 avec le cinéma Le Studio.

QUESTION N° 343 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Désaffectation et déclassement du domaine public du terrain situé 21 rue Gaétan Lamy à Aubervilliers cadastré G 98, d'une superficie de 575 m².

A l'unanimité.

DECIDE de désaffecter et de déclasser du domaine public communal le terrain situé 21 rue Gaétan Lamy à Aubervilliers cadastré G 98 d'une superficie de 575 m².

QUESTION N° 344 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 21 rue Gaétan Lamy à Aubervilliers, terrain cadastré G n° 98, d'une superficie de 575 m², cession au profit de la SARL POLY-CITES ou tout substitué. Abrogation de la délibération n° 158 du 30 juin 2011.

A l'unanimité.

ABROGE la délibération n°158 du 30 juin 2011 portant sur la cession du 21 rue Gaétan Lamy à Aubervilliers, terrain cadastré G n° 98, d'une superficie de 575 m², au profit de la SARL POLY-CITES.

DECIDE de céder le terrain libre de toute occupation situé 21 rue Gaétan Lamy à Aubervilliers, cadastré G n° 98 d'une superficie de 575 m² au profit de la SARL POLY-CITES, ou tout substitué, afin de réaliser un ensemble immobilier composé d'environ 195 chambres étudiants et d'environ 25 logements en accession.

DIT que le déplacement de l'Atelier de concertation sur le projet de rénovation urbaine Cristino-Garcia-Landy et du transformateur ERDF se fera à la charge et aux frais de POLY-CITES.

FIXE le prix de cession à 132.300 euros.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente aux conditions précitées et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 345 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 51 rue Sadi Carnot, bâtiment A, cadastré U n° 50 : acquisition des lots n° 3 et 20, appartenant à Madame AIT CHADI Zahia.

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir l'appartement et la cave, lots de copropriété n° 3 et 20, situés 51 rue Sadi Carnot bâtiment A à Aubervilliers, cadastré U n° 50, appartenant à Madame AIT CHADI Zahia.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 59.840 € valeur libre de toute occupation.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

DECLARE que la présence de Madame AIT CHADI Zahia est nécessaire sur le territoire Français pour la signature de l'acte notarié.

QUESTION N° 346 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Approbation de la modification du PLU

A l'unanimité.

DECIDE de lever la réserve du commissaire enquêteur et de modifier le dossier en conséquence sur les points suivants en vue :

- D'harmoniser sur tout le territoire communal le coefficient de compensation des espaces verts,
- de lever l'emplacement réservé C 81 envisagé en vue de la réalisation d'une voie débouchant rue de Presles,
- d'édicter des dispositions spécifiques pour les transformateurs électriques et poste source,
- de préciser la hauteur applicable en zone UG3
- de permettre la réalisation des saillies sur le domaine public,

DECIDE d'approuver la modification du PLU telle qu'annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'une insertion en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

En ce qui concerne le coefficient de compensation des espaces verts, l'édiction de dispositions

QUESTION N° 347 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER/ Daniel GARNIER
OBJET : Lancement d'une étude de programmation urbaine relative à l'implantation d'un 6ème collège sur la ville d'Aubervilliers.

A l'unanimité.

AFFIRME la volonté de la ville d'Aubervilliers de voir se construire le 6^e collège, comme s'y est engagé le Département à travers le PEI des collèges,

DECIDE d'étudier sous les aspects fonciers, financier, urbain et de démographie scolaire la faisabilité de l'implantation de ce collège,

CONSTITUE à cette fin, une commission *ad hoc*, à laquelle seront associés les services du Département, pour mener cette étude, dont les résultats devront être rendus avant le mois de juin 2012 et pris en considération par un emplacement réservé au PLU.

QUESTION N° 348 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER - Jean-Loup OGE
OBJET : Commission de suivi pour l'implantation à Aubervilliers d'un lieu de culte musulman

A l'unanimité.

AFFIRME sa volonté d'accompagner la construction d'un lieu de culte musulman sur le territoire d'Aubervilliers pour permettre l'exercice du culte, dans des conditions de dignité, de sérénité et de sécurité dans le respect de la loi de 1905 ;

DIT que l'implantation de ce lieu de culte doit être recherchée dans le futur quartier du Port chemin vert ;

DECIDE de rechercher la meilleure implantation, au regard des contraintes foncières urbaines et financières, et des souhaits des associations culturelles ;

CREE une commission d'étude composée des représentants de l'Association des Musulmans d'Aubervilliers, des membres du groupe de réflexion sur l'équité dans l'exercice des cultes mis en place depuis le début de la mandature, de représentants du Conseil municipal et d'experts qualifiés désignés par le Maire.

QUESTION N° 349 - RAPPORTEUR Jean-Yves Vannier
OBJET : Longueur de la voirie communale au 31 décembre 2010

A l'unanimité.

CONSTATE que la voirie communale mesurait 45 505 m au 31 décembre 2010

DEMANDE l'adaptation correspondante de la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune pour 2012.

QUESTION N° 350 - RAPPORTEUR Ugo Lanternier
OBJET : Convention de garantie d'emprunts relative à l'opération de construction de 44 logements sociaux de type PLS située rue Marcel Carné et Chemin du Marcreux réalisée par la SA d'HLM Immobilière Le Moulin Vert

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus

AUTORISE le Maire à signer la convention de garantie d'emprunts relative à l'opération de construction de 44 logements sociaux de type PLS située rue Marcel Carné et Chemin du Marcreux réalisée par la SA d'HLM Immobilière le Moulin Vert.

QUESTION N° 351 - RAPPORTEUR Véronique LE BIHAN
OBJET : Avenant à la convention relative au financement et au suivi de l'activité du centre local d'information et de coordination (CLIC) d'Aubervilliers

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant, pour 2011, à la convention 2009, relative au financement et au suivi de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) d'Aubervilliers.

DIT que l'avenant modifie l'article 4 de la convention 2009.

DIT que l'avenant prolonge la durée de la convention pour un an soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

QUESTION N° 352 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA) - Année 2012

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la ville et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers pour l'année 2012.

QUESTION N° 353 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Signature des conventions triennales entre la Commune d'Aubervilliers et diverses associations sportives - Année 2012-2013 -2014

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer les conventions triennales entre la commune et les associations sportives suivantes :

- l'Association Sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers (ASJA)
 - le CMA cyclisme
 - Indan's Cité
 - Boxing Beats
 - le FCMA
 - le CM Escrime
-

QUESTION N° 354 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Signature des conventions annuelles entre la Commune d'Aubervilliers et diverses associations sportives pour l'année 2012

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer les conventions annuelles entre la commune et les associations sportives suivantes :

- le Club Municipal d'Aubervilliers Judo Ju Jit Su
- Le Club Municipal d'Aubervilliers Handball
- Le CMA Tennis
- Aubervilliers Avenir Basket Ball (AABB)

QUESTION N° 355 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA), au titre de l'exercice 2011

A l'unanimité.

DECIDE : d'attribuer une subvention complémentaire de 79 760 € à l'Office Municipal de la Jeunesse au titre de l'exercice 2011

QUESTION N° 356 - RAPPORTEUR Tunis THEURIER AZZOUZ

OBJET : Attribution de subventions à divers organismes dans le cadre de l'appel à projets "éducation à l'altérité"

A l'unanimité.

APPROUVE : la répartition de la dotation de 4 100€ inscrite au budget 2011, sous forme de subventions, aux organismes suivants :

QUESTION N° 357 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Avenant à la Convention d'objectifs et de financement "Relais Assistantes Maternelles" avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire a signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Relais Assistantes Maternelles » N°06-011

QUESTION N° 358 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs (2011/2014) entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux (APETREIMC)

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs (2011/2014) entre la Commune d'Aubervilliers et l' Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux.

DIT QUE : la subvention annuelle au titre de 2012 de 147 200 € sera réglée, à l'APETREIMC, sous forme de trois versements de 40 000 € intervenant en début de chaque trimestre ; pour le dernier trimestre, le montant s'élèvera à 27 200 €, les 76 800 € accordés, à titre dérogatoire pour l'année 2011 n'ayant été consommés qu'à hauteur de 64 000 €.

QUESTION N° 359 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Aubervacances-Loisirs - Année 2012

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association Aubervacances - Loisirs pour l'année 2012

QUESTION N° 360 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Déclaration d'urgence de la question n°44

A l'unanimité.

DECLARE l'urgence de la délibération n°361, relative à la dénomination du mail de la ZAC du Marcreux

QUESTION N° 361 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Dénomination du mail ZAC du Marcreux

A l'unanimité.

DECIDE de dénommer «Mail aux reines», le mail piéton situé dans la ZAC du MARCREUX, à AUBERVILLIERS, reliant l'avenue Marcel CARNE au chemin du MARCREUX.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVE A : 00 H 30